

S.N.I.A.A.

Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires

DOSSIER D'ADHESION AU SNIAA

PRESENTATION DU SNIAA

Depuis la fin du XIXème siècle, la profession de l'aromatique s'est regroupée dans une association pour porter la voix de ses entreprises et valoriser ses produits et ses métiers.

Créé en 1945, le SNIAA fédère et représente 95% des entreprises de l'aromatique alimentaire français, soit aujourd'hui une soixantaine d'entreprises, dont 90% sont des PME.

Le SNIAA est composé de :

- Membres actifs collège « arômes » : les producteurs d'arômes alimentaires (intégrés dans les aliments, dans les produits pharmaceutiques de voie orale et les produits d'hygiène bucco-dentaire)
- Membres actifs collège « MPA » : les importateurs-exportateurs de matières premières aromatiques notamment les huiles essentielles
- Membres associés : entreprises utilisatrices d'arômes alimentaires ou fabricants de matières premières.

Nos missions :

- Etre l'interlocuteur naturel du bon goût Français auprès de la filière, des autorités nationales et internationales
- Protéger et mettre en valeur l'industrie aromatique, et contribuer à son développement solide et durable
- S'assurer de la prise en compte des exigences de sécurité alimentaire des arômes et des contraintes technologiques dans la réglementation Française, Européenne et Mondiale
- Accompagner les adhérents dans la mise en conformité de leurs produits dans un univers réglementaire en constante évolution
- Favoriser un espace de dialogue où notre secteur élabore des positions et des lignes directrices

Notre équipe de permanents :

- Déléguée Générale : Isabelle GIROD-QUILAIN
- Responsable Scientifique et Réglementation, Adjoint à la Déléguée Générale : Vincent FERRARI
- Chargée de mission Règlementation - Communication : Cécile PINEL
- Assistante administrative : Marije BERAL

SNIAA

14 rue de la République, Diamant A

92800 PUTEAUX

Tél : 01 46 53 10 10

E-mail : contact@sniaa.org

Site: www.sniaa.org

S.N.I.A.A.

Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires

ACTIVITES DU SNIAA

Les membres actifs ont libre accès à :

- **une information technique spécialisée** : Lettres d'information comportant des relevés et des fiches analytiques de veille réglementaire dans le secteur des arômes et des produits connexes, ainsi que toute information/documentation d'actualité d'intérêt pour la réglementation ;
- **un service « SVP »** : Réponse dans les meilleurs délais aux questions générales réglementaires ou scientifiques concernant les arômes et leurs applications ;
- **des réunions techniques du SNIAA** :
 - **GRA** (« Groupe de Réflexion Arômes), groupe plénier qui réunit 4 à 5 fois par an les experts techniques et réglementaires des entreprises. Les réunions du GRA ont pour objectifs :
 - L'information des adhérents ;
 - La facilitation du dialogue entre adhérents (20-25 entreprises présentes à chaque séance) ;
 - La collecte de données : mise en place d'enquêtes auprès des adhérents ;
 - La consultation syndicale dans la recherche du consensus : validation des projets de positions du SNIAA préparés par les groupes de travail.
 - Le GRA est soutien technique et force de proposition auprès du Bureau Directeur sur tout sujet technique/réglementaire.
 - **Groupes de travail spécialisés** (Vanille, Hygiène, Contaminants, Statut des Ingrédients, HSE – hygiène sécurité environnement, etc.) qui se réunissent en tant que de besoin, principalement afin de préparer les projets de positions syndicales.
 - **Ateliers de réflexion et d'échanges ponctuels** sur un sujet précis.
- **Une prise en compte des intérêts des entreprises membres** dans l'élaboration des positions communes à usage interne, ou externe, notamment à destination des structures de la profession sur le plan européen et international (EFFA, IOFI).

Les membres ont accès à l'extranet du SNIAA www.sniaa.org/extranet. L'Extranet est un véritable outil de communication entre le SNIAA et ses adhérents. Il centralise l'information diffusée par le SNIAA, il intègre notamment le Guide Pratique du SNIAA, ouvrage regroupant les principales recommandations/positions de la Profession.

En conclusion, l'adhésion au SNIAA comporte des avantages certains pour l'entreprise en particulier au regard de ses obligations réglementaires et de l'importance des sommes investies en R&D par le secteur.

S.N.I.A.A.

Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires

MODALITES D'ADHESION

Pour devenir membre du SNIAA, il faut envoyer une **demande formelle par écrit** (cf. annexe 1) au Président (M. Eric ANGELINI) comprenant :

- Une brève description de vos activités de producteur d'arômes alimentaires et/ou en lien avec l'industrie aromatique,
- Les motivations de votre candidature,
- Vos attentes vis-à-vis du SNIAA, de ses activités et de ses prestations,
- Le nom des deux sociétés déjà adhérentes au SNIAA parrainant votre candidature (joindre également au courrier les deux lettres de parrainage, cf. annexe 2),
- L'engagement à respecter les positions, les Statuts et le Règlement Intérieur du SNIAA.

Vous pouvez envoyer votre candidature :

- par email : president@sniaa.org
- ou par courrier à l'adresse du SNIAA, 14 rue de la République, Diamant A, 92800 PUTEAUX

COTISATION ANNUELLE

Toute adhésion dépend d'une cotisation annuelle qui est établie conformément aux modalités fixées par le Règlement Intérieur.

Le montant de la cotisation annuelle en 2016 pour les Membres actifs s'établit comme suit :

Modalités de calcul Cotisation « Membres Actifs » :

- une part fixe de 381 €
- à laquelle s'ajoute une part mobile à 0,14 % + 0,018 % = 0,158 % du Chiffre d'Affaires « Arômes »

La cotisation minimale est de : 2 235, 88 €

Le terme « Arômes » recouvre tous les arômes destinés à l'alimentation, humaine ou animale y compris les arômes pour produits d'hygiène buccale. Tous les opérateurs mettant sur le marché des arômes ou matières premières pour arômes à destination alimentaire relèvent ipso facto du statut « membre actif ».

La quote-part de 0,018 % représente le montant de l'investissement Sécurité intégralement reversé en tant que contribution exceptionnelle du SNIAA au « Scientific Fund » mis en place par l'IOFI pour l'évaluation de la sécurité des substances aromatisantes actuellement rendue obligatoire par la réglementation européenne en vigueur (Règlement 2232/96/CE « Substances Aromatisantes » et textes d'application). Cette quote-part « Sécurité » ne peut pas être inférieure à 400 €.

S.N.I.A.A.

Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires

Annexe 1

Modèle de lettre de demande d'adhésion au SNIAA à réaliser sous entête de votre entreprise

SNIAA

M. Eric ANGELINI, Président
14 rue de la République
Diamant A
92800 PUTEAUX

Fait à xxxxxxxx, le xxxx

Objet : Demande d'adhésion au SNIAA

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de postuler par la présente comme adhérent au SNIAA, Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires.

Décrire brièvement vos activités de producteur d'arômes alimentaires et/ou en lien avec l'industrie aromatique.

Expliquer brièvement les motifs de votre candidature.

Exprimer vos attentes vis-à-vis du SNIAA, de ses activités et de ses prestations

Nous avons pris connaissance et nous engageons à respecter les positions, les Statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat.

Les sociétés *nom de la société* et *nom de la société* ont accepté de nous parrainer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Signature

S.N.I.A.A.

Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires

Annexe 2

Modèle de lettre de parrainage à réaliser sous entête de l'entreprise qui vous parraine

SNIAA

Mr Eric ANGELINI, Président

14 rue de la République

Diamant A

92800 PUTEAUX

Lieu, Date

Nous soussigné, Société confirme notre accord pour parrainer la candidature de la société.....
au SNIAA, Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires.

Ou

Nous soussigné, Société....., représentée par M. le PDG :..... est heureuse de donner son accord
pour parrainer la candidature de la société..... au SNIAA.

Signature